

## SALAIRE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION & AIDES AUX EMPLOYEURS

SMIC BRUT MENSUEL AU 01/08/2022

**1 678.95€ pour 151.67heures soit 35 heures par semaines**

Le calcul du salaire en contrat de professionnalisation en % du SMIC dépend à la fois de l'âge du salarié et de son niveau de qualification. Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. Les valeurs du tableau ci-dessous correspondent à une rémunération minimale imposée par la loi.

### Rémunération en contrat de professionnalisation :

	Diplôme préparé inférieur ou égal au BAC		Diplôme préparé supérieur au BAC	
<b>Moins de 21 ans</b>	55%	<b>923.42€</b>	65%	<b>1 091.31€</b>
<b>21 à 25 ans</b>	70%	<b>1 175.26€</b>	80%	<b>1 343.16€</b>
<b>+ de 26 ans</b>	100% ou 85% du min conventionnel (le plus élevé des deux)	<b>1 678.95€</b>	100% ou 85% du min conventionnel (le plus élevé des deux)	<b>1 678.95€</b>

## Aides financières pour les employeurs :

<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide forfaitaire Pôle emploi de 26 ans et +</li> </ul>	TOUTES	<p><b>2 000€ MAX</b></p> <p>Versé en 2 fois</p> <p>Cette aide doit être demandée au plus tard 3 mois après la date de début de contrat</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide Pôle emploi à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et +</li> </ul>	TOUTES	<p><b>4 000€ MAX</b></p> <p>Versé en 2fois</p> <p>Cette aide doit être demandée au plus tard 3 mois après la date de début de contrat. Cette aide peut être cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle emploi.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé</li> </ul>	TOUTES	<p>Jusqu'à 4000€ en 2 aides</p> <p>Se rapprocher de <b>L'AGEFIPH</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide exceptionnelle à l'embauche en alternance</li> </ul>	TOUTES	<p><b>5000€ pour un alternant mineur et de 8000€ pour un alternant majeur.</b>(contrats conclus entre 01-07-2020 et le 31-12-2022)</p>